



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 16.05.2008

Modifié 15.05.2008 (F) Version 5.1

Spray à air comprimé (F)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial

Spray à air comprimé (F)

Code-Nr. 11620

Fabricant / fournisseur

Karl Ernst AG Generalvertretungen
Förllibuckstr. 110, CH-8005 Zürich
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47

E-Mail: info@karlernstag.ch
Internet: www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements

Produktinformation
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47

Renseignements en cas d'urgence

Toxikologisches Informationszentrum Giftnformationszentrum
Téléphone +41 44 251 51 51

Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

F+; R12

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

Remarques particulières sur les risques encourus par l'homme et l'environnement Une

utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique

Préparation d'un mélange d'agent propulseur.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification
61641-74-5		propane / butane	90-100	F+, R12

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Après ingestion

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.



Traitement médical.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

narcose
céphalées

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Laisser évaporer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Le produit est combustible.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Formation de mélanges gazeux explosifs avec l'air.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 16.05.2008

Modifié 15.05.2008 (F) Version 5.1

Spray à air comprimé (F)

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Après prélèvement des échantillons, refermer les récipients de manière à ce qu'ils soient étanches à l'humidité.

Stocker au frais.

Température de stockage recommandée : température ambiante

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ml/m3]	Spitzenb.	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-	-
		Court terme	-	-		

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,1mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat

Aérosol

Couleur

incolore, limpide

Odeur

de solvant

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température à	Méthode	Remarque
point d'ébullition	-42 °C			
Point d'éclair	< 0 °C			
Température d'inflammation	470 °C			
Limite inférieure d'explosibilité	1,7 Vol-%			
Limite supérieure d'explosibilité	9,5 Vol-%			



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 16.05.2008

Modifié 15.05.2008 (F) Version 5.1

Spray à air comprimé (F)

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Pression de vapeur	4 bar	20 °C			
Densité	0,55 g/ml	20 °C			

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			

Constatations

empiriques

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets

15 01 04

Nom du déchet

emballages métalliques

Recommandations relatives au produit Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS, 2.1

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remarques relatives à l'identification

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

Identification

F+ Extrêmement inflammable

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

Phrases S

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

2 Conserver hors de la portée des enfants.

23.4 Ne pas respirer les aérosols.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Identification particulière de certaines préparations

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnement solaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir ni brûler brusquement.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs dans des locaux insuffisamment aérés. Tenir loin des sources d'allumage - ne pas fumer. A conserver hors de portée des enfants.

Directive COV (composants organiques volatils)

Valeur COV 0,23 g/L

(composants organiques
volatils)

16. AUTRES DONNÉES

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 12 Extrêmement inflammable.